

Description

L'employé ou l'employée d'établissements de bains veillent à la sécurité des baigneurs dans différents types d'établissements (piscines publiques ou privées, centres de loisirs, bains thermaux, etc.), entretiennent et contrôlent les installations. Leur présence autour d'un bassin limite les risques de noyades et d'accidents et leur surveillance attentive permet aux baigneurs de profiter au maximum des installations mises à leur disposition (bassins, sauna, solarium, etc.).

Leurs principales activités consistent à:

Surveillance et animation

- veiller à la sécurité des baigneurs en organisant le contrôle des bassins (plan de surveillance en collaboration avec d'autres employés ou à l'aide de systèmes de surveillance vidéo);
- s'assurer que les baigneurs respectent les règlements en vigueur;
- mettre en place des signaux de sécurité (sols glissants, interdiction de plonger, etc.);
- enseigner la natation, à des personnes de tout âge;
- proposer des animations, des activités sportives et ludiques;

Premiers soins

- repérer et secourir toute personne en difficulté en appliquant si nécessaire les mesures de premiers soins (réanimation, massages cardiaques, etc.);
- dans le cas d'accidents graves, administrer les soins de première urgence et appeler immédiatement les services de secours professionnels;
- participer régulièrement à des exercices de sauvetage;

Contrôles techniques et entretien

- effectuer l'analyse de l'eau au moyen de tests chimiques simples;
- contrôler le fonctionnement des installations de traitement de l'eau, si nécessaire les remettre en fonction et informer le responsable des anomalies constatées;
- entretenir les différentes installations mécaniques et de ventilation, effectuer les réparations courantes;
- entreprendre les travaux de nettoyage (vidanger et nettoyer les bassins) et désinfecter les abords de la piscine (douches, cabines, sols, etc.), ainsi que leurs accès;
- maintenir l'ordre dans les locaux, entretenir et ranger le matériel de loisirs (chaises longues, jeux, etc.) et de sécurité (bouées, ceintures, etc.).

Environnement de travail

Les employés d'établissements de bains travaillent à l'intérieur dans le cadre d'une piscine couverte ou à l'extérieur durant la saison d'été. Ils sont chargés de faire respecter les prescriptions de sécurité et les dispositions spécifiques de l'établissement en collaboration avec le reste du personnel. Leurs compétences et leurs connaissances leur permettent de faire face à toute situation imprévue et d'intervenir en toute occasion. Ils portent une tenue vestimentaire adaptée à l'activité aquatique. Les établissements de bains sont ouverts le soir et le week-end; les horaires de travail sont donc irréguliers.

Formation

La formation d'employé ou d'employée d'établissements de bains est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieux

- Clarens (pratique) et Lausanne/Renens (théorie).

Durée

- 2 modules répartis sur 5 semaines à plein temps.

Conditions d'admission

- bonne condition physique;
- brevet plus pool SSS et brevet BLS-AED;
- expérience du travail en piscine;
- connaissances de base du traitement des eaux.

Titre obtenu

- diplôme d'employé ou d'employée d'établissements de bains EEB-APRT.

Contenu

Module Sauvetage - Natation - Secourisme

- surveillance, sauvetage et sécurité en piscine, natation - plongeon, travail en apnée, hypothermie et situations spéciales, situations d'urgence, oxygénothérapie, premiers secours, gestion des situations conflictuelles, sécurité des installations;

Module Technique - Entretien piscines

- hygiène, bâtiments, électricité, sanitaire et appareillage, chauffage, ventilation et énergie, chimie de l'eau, aménagements extérieurs (plantation, gazon, machines), toxicologie et écologie, travaux d'hivernage, administration et services, droit, prévention, etc.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité de concentration
- Autorité
- Capacité à réagir dans l'urgence
- Esprit de décision
- Calme et sang-froid
- Résistance physique
- Hygiène et propreté

Perspectives professionnelles

L'employé ou l'employée d'établissements de bains ont la possibilité de travailler à plein temps à l'année dans des établissements thermaux et des piscines couvertes, ou d'exercer leur fonction comme activité saisonnière, surtout dans les piscines de plein air.

Perfectionnement

Les employés d'établissements de bains peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours et stages de formation continue (utilisation de désinfectants, recyclage, etc.) organisés par l'Association des piscines romandes et tessinoises;
- brevet fédéral de spécialiste établissements de bains, formation modulaire en emploi, Zurich.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agent de sécurité/Agente de sécurité
- Assistant de sécurité publique/Assistante de sécurité publique
- Samaritain/Samaritaine
- Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF/Specialiste du service de pistes et de sauvetage BF

Adresses

Association des piscines romandes et tessinoises
Case postale 1215
1001 Lausanne
Tél.: 058 796 33 00
<http://www.piscinesromandes.ch>

Communauté d'intérêts pour la formation professionnelle des spécialistes d'établissements de bains et des patinoires (IGBA)
Sportanlage Sihlhölzli
Manessestrasse 1
8003 Zurich
Tél.: 043 322 00 72
<http://www.igba.ch>